

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice ..... 13
- présents ..... 10
- absents ..... 03
- votants ..... 12
- procurations ..... 02

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa transmission en Préfecture le :

06 AVR. 2023

et de sa publication le :

06 AVR. 2023

Le Président,  
Roland DAVIET.



Le 27 mars 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Stéphanie VEREL, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER, Michèle RIZZANTE, Gérard CAVALLI  
M. Gérard CAVALLI a donné procuration à Mme Laurence BACINO  
Mme Michèle RIZZANTE a donné procuration à M. Roland DAVIET

M. Jean-Paul SADOUX a été désigné secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2023/03 Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le Président, Roland DAVIET, présente au Conseil d'Administration le budget prévisionnel de l'année 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 ;

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECLARE que le compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul SADOUX